

toitures végétalisées**la Ville de Lausanne lance son programme pilote de subvention auprès des privés**

Dans le cadre de son plan d'action en faveur de la nature en ville sorti en 2012, la Ville de Lausanne a fait de la promotion des toitures végétalisées extensives une mesure prioritaire. Elle lance aujourd'hui son programme pilote de subventionnement auprès des privés afin de soutenir les propriétaires lausannois désireux de végétaliser leur toit plat selon les règles de l'art.

Sur le total des bâtiments à toit plat ou à faible pente de Lausanne, seuls 6% sont actuellement végétalisés. La Ville de Lausanne souhaite augmenter cette superficie totale en offrant dès aujourd'hui un coup de pouce aux privés qui souhaitent végétaliser leur toiture, comme annoncé dans le préavis nature adopté en 2013 par le Conseil communal. Les personnes intéressées peuvent bénéficier d'une subvention de 40.-/m² de toitures végétalisées pour un maximum de 300 m², moyennant le respect d'un certain nombre de critères de qualité inspirés de la norme SIA sur la végétalisation de toitures. Epaisseur de la couche végétale, type de substrat, hétérogénéité des structures, choix des plantes, sont parmi les facteurs d'importance pour réaliser une toiture verte qui remplisse au mieux les fonctions qui lui sont demandées. Un montant de 150'000 francs est disponible selon la logique du « premier arrivé, premier servi ». Les conditions d'attribution de cette subvention sont spécifiées dans la directive téléchargeable sur le site internet de la Ville. Toutes les informations nécessaires à la végétalisation des toitures sont également disponibles dans un guide publié récemment par la Ville, aussi disponible sur internet.

La Ville favorise par ailleurs la végétalisation des toits dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement du territoire puisque désormais les plans partiels d'affectation prévoient ce système dans la plupart des cas. Pour ses propres constructions, la Ville de Lausanne s'est également fixé l'objectif de végétaliser de manière quasi systématique tous ses nouveaux bâtiments pouvant accueillir de la verdure.

pourquoi accueillir la nature sur son toit

Les toitures plates végétalisées de manière extensive ne nécessitent quasiment aucun entretien et sont un moyen idoine de compenser une partie de la surface verte perdue au sol dans nos villes en densification. Elles permettent d'offrir de nouveaux espaces de vie à la flore et à la petite faune (abeilles, papillons, araignées) et contribuent ainsi au réseau écologique urbain. Ces toits verts contribuent également à protéger les bâtiments, gérer les eaux pluviales, rafraîchir le climat urbain, économiser l'énergie tout en améliorant le cadre de vie des habitants. La végétation est par ailleurs tout à fait compatible avec des capteurs solaires.

La direction des finances et du patrimoine vert

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- **Florence Germond, directrice des finances et du patrimoine vert, 021 315 72 00**

La directive concernant l'attribution des subventions, le flyer d'information et le formulaire d'inscription sont disponibles sur <http://www.lausanne.ch/thematiques/nature-et-domaines/politique-ecologique/toitures-vegetalisees/politique-municipale.html>

Lausanne, le 2 mars 2015